

PROVENCE

PAYS DE MARTIGUES

Temps de travail et Métropole : une réaction de Gaby Charroux

Le tribunal administratif, en date du 20 février, a suspendu la nouvelle organisation du temps de travail votée le 14 décembre dernier lors du conseil métropolitain.

« Cette décision conforte les organisations syndicales, auteurs du recours, à défendre l'intérêt des salariés tout en garantissant un service public de haut niveau, souligne Gaby Charroux, président du conseil de territoire du Pays de Martigues, pour lequel « cette décision démontre toute la nécessité de ralentir la marche en avant forcée de la Métropole. Enfin, elle symbolise cette lourdeur et cette complexité qui se caractérisent par une délibération précipitée. D'ailleurs, lors de la présentation de cette délibération en séance plénière, les élus de mon groupe demandaient son retrait et l'engagement d'une vraie concertation avec les partenaires sociaux. La décision du tribunal nous donne raison. A chaque échelon, la concertation doit prévaloir. Aujourd'hui, un sentiment prédomine : l'obsession de la métropole à vouloir tout centraliser et déstructurer le fonctionnement des territoires. Salariés et usagers en deviennent les victimes. Je resterai attentif pour que l'intérêt général ne soit pas bafoué, et garantir un service public de qualité dans le territoire du Pays de Martigues. »

MARTIGUES

Rencontres du PCF dans les quartiers

Le PCF a lancé une campagne nationale ayant pour thème le progrès social, avec l'organisation, le 3 février à Paris, des États généraux du progrès social regroupant de nombreux acteurs politiques, syndicaux et associatifs. Les communistes de Martigues ont entrepris de décliner cette campagne localement. Ils souhaitent « poursuivre la démarche en organisant entre février et juin, quatre rencontres dans les quartiers populaires de la ville ». La première s'est déjà tenue. Les suivantes auront lieu le 22 mars à Mas de Pouane (Maison Jacques-Méli à 18h), le 19 avril à Notre-Dame des Marins, (Maison de quartier à 18h) et le 17 mai à Paradis-Saint-Roch (Maison de quartier à 18h). « Ces réunions seront pour nous l'occasion d'aller à la rencontre des Martégau dans tous les quartiers de la ville et de les inviter à débattre et à construire les résistances et les batailles politiques à mener contre la politique du gouvernement », souligne le secrétaire de la section du PCF, Jonathan Di Ruocco.

GARDANNE

Faux démarcheurs

Une société fait actuellement le tour des commerces et entreprises de Gardanne pour vendre de la publicité pour des plans de ville en se présentant comme mandatée par la Ville. La mairie tient à faire savoir aux habitants qu'elle n'a mandaté aucune société en ce sens et appelle à la plus grande prudence.

LA CIOTAT

Balades hors des sentiers battus

Le Grand portique poursuit ses balades pour faire découvrir différents sites de La Ciotat. Une visite insolite et secrète du parc du Mugel, entre mer et falaises, a lieu le lundi à partir de 13h45, et le samedi à 10h, rendez-vous à l'entrée du parc. Une visite du centre-ville se déroule le mardi à 18h, rendez-vous devant l'entrée du musée ciotaden, quai Ganteaume. Et enfin une visite de l'Eden-Théâtre a lieu chaque vendredi à 17h. Les réservations sont obligatoires pour les deux premiers rendez-vous et fortement conseillées pour le troisième. Pour toute information : 06.28.48.48.88. Participation : 5 euros.

MARSEILLE

Les Jeudis du CNRS : sécurité des deux roues

Une conférence « Accidentologie : risques et solutions pour la sécurité des 2 roues à moteur en ville » sera donnée, dans le cadre des Jeudis du CNRS, jeudi 1er mars à 18h. Dans les années 60, une grande partie des travailleurs se rendait sur leur lieu de travail à deux-roues motorisé. Ce mode de transport a été peu à peu délaissé au profit de la voiture individuelle, plus confortable, plus sûre. Depuis une vingtaine d'années, le deux-roues motorisé connaît un regain d'intérêt. Pour le loisir, mais aussi pour les déplacements domicile-travail, notamment dans les grandes agglomérations congestionnées. Depuis plus de 50 ans, l'accidentologie s'intéresse à l'insécurité de ces usagers, aux risques, aux mécanismes d'accidents et à leurs solutions. Nicolas Clabaux, chargé de recherche au Laboratoire mécanismes d'accidents, viendra présenter les résultats de recherches récentes conduites sur le centre-ville de Marseille. L'exposé se conclura par la projection d'un court métrage réalisé par le CNRS sur ces travaux. Campus Joseph-Aiguier, salle Pierre-Desnuelle, 31, chemin Joseph-Aiguier (9e). Accès au campus autorisé à partir de 17h. Accès gratuit dans la limite des places disponibles. Parking voitures.



Carol FAORO
Consultant immobilier

07.70.15.85.92
cfaoro@effcity.com

ESTIMEZ VOTRE BIEN EN LIGNE / A DOMICILE GRATUIT ET IMMEDIAT

www.effcity.com/cfaoro/
agence Marseille Hôtel de ville

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES
POUR PASSER VOS ANNONCES DANS CETTE RUBRIQUE

VAUCLUSE
Tél. 04.90.14.86.60 - Fax 04.90.14.86.69

Aux termes d'un acte SSP du 20/12/2017, enregistré à AVIGNON 1, le 19/01/2018, dossier 2018 03133 référence 2018 A 00138, Monsieur Michel DELUBAC-LOPPI et Madame Céline DELUBAC-LOPPI demeurant ensemble 1194 chemin de Canet, 84210 PERNES LES FONTAINES, ont cédé à La société EVITEC - ELECTRICITE VAUCLUSIENNE INDUSTRIELLE TECHNIQUE, Société à responsabilité limitée au capital de 20.000 euros, dont le siège social est 475 rue Edouard Daladier, 84200 CARPENTRAS, immatriculée sous le numéro 833 590 813 RCS AVIGNON Un fonds artisanal de travaux d'installation électrique dans tous locaux, identifié au répertoire SIREN sous le numéro 377 587 134 et au répertoire des métiers sous le numéro 377 587 134 RM 84, sis et exploité 1194 chemin de Canet, 84210 PERNES LES FONTAINES La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 240.000 Euros. La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 02/01/2018. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, au fonds vendu. Pour la correspondance et le renvoi de toutes pièces, au CABINET JCA JURISCONSULTE sis 3 rue Rigoberta Menchu, BP 30969, 84093 AVIGNON CEDEX 9. 122993

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

VAR

Tél. 04.94.92.29.97 - Fax 04.94.92.54.83

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n° 101 du 12 février 2018, M. le Maire de Saint Maximin la Sainte Baume a ordonné l'enquête publique relative au déclassement d'une portion du chemin du Moulin. A son terme le Conseil Municipal pourra par délibération approuver le projet d'aliénation d'une portion du chemin du Moulin.

L'enquête publique se déroulera durant 16 jours consécutifs, du **lundi 12 mars 2018 au mardi 27 mars 2018 inclus**.

M. Jean-Claude Mélis a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête, à feuillets non-mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront déposés en mairie de Saint Maximin la Sainte Baume pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture. Les informations et pièces relatives à l'enquête publique seront également disponibles sur le site internet de la commune (www.st-maximin.fr). Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre déposé à cet effet ou par voie électronique à l'adresse mail suivante :

enquetepublique@st-maximin.fr

Le public pourra également adresser ses observations écrites au Commissaire-Enquêteur à l'adresse suivante :

M. Jean Claude Mélis, commissaire enquêteur

Enquête publique relative au déclassement

d'une portion du chemin du Moulin

Mairie de Saint Maximin la Sainte Baume

Hôtel de Ville

83470 Saint Maximin la Sainte Baume

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie de Saint Maximin la Sainte Baume aux jours et heures suivants :

- le **lundi 12 mars 2018 de 9h30 à 12h (début de l'enquête)**

- le **lundi 19 mars 2018 de 10h à 12h**

- le **mardi 27 mars 2018 de 14h30 à 17h (fin de l'enquête)**

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire de la commune de Saint Maximin la Sainte Baume le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

122591

Le Maire,
Horace LANFRANCHI

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

MARSEILLE

Marchés publics :

Tél. 04 91 57 75 53

executions@lamarseillaise.fr

Vie des sociétés :

Tél. 04 91 57 75 34

ipp@lamarseillaise.fr

MARTIGUES

Tél. 04 42 41 30 61

martiguespub@lamarseillaise.fr



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Avis publié à titre complémentaire.

Extrait de l'avis intégral publié au BOAMP N° XXX.

Métropole Aix-Marseille Provence

Conseil de Territoire Marseille-Provence

Les Docks, atrium 10.7 - 1er étage

10, Place de la Joliette - B.P. 48014

13567 Marseille Cedex 02

Objet du marché : Aménagement de la voie Micocouliers à Marseille (13014).

Procédure adaptée.

Type de marché : Travaux.

Estimation de l'administration : 304 332,00 euros HT.

Le marché débutera à compter de sa notification et s'achèvera au terme du délai de garantie de parfait achèvement soit 12 mois à compter de la réception des travaux.

Les délais d'exécution des prestations sont de 6 mois à compter de la date fixée dans l'ordre de service de démarrage. Un délai de 6 semaines est inclus dans ces délais.

Date limite de réception des offres : le 16/03/2018 à 16h30.

Les informations complémentaires, le cahier des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenus sur

<https://marchespublics.ammpmetropole.fr>.

N° de l'avis : 1180042.

Date d'envoi de l'avis au BOAMP : 21/02/2018.

122997